CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la ... DIX PIASTRES PAR AN ... payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement ... somme d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, ne fasse connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevrent pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis. — *Du Bayou Sara.* Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur BALTIC, est prêt à recevoir son chargement et partira le 12 mai, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
10 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque AJOHN WALKER, doublée et chevillée en cuivre partira le 11 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face la Presse d'Orléans, ou à [10 mai] Wm. VANCE. 18 Douane.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane.

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY.
9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à HARROD & QUARLES, 24, Douane
6 avril

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Ellen Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS.—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J A Durel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES.
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

EN débarquement des navires Arkansas et Moctezuma, de New-York:
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3|4, 4|4 et 9|8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux;
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de suisse noir; foulards de soie croisés; bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
4 mai rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

AVIS—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J. Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte.
17 av—2m

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle-Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
ANDREW CASTILLO.
30 avril—6t

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
2 mai—13 SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp

AVIS—Le lot no. 54, dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente, mais n'ayant pas été réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 16 mai prochain. B. Z. CANONGE,
Régister du bureau des terres publiques. 12 mai.

... pendant mon absence de la ville, St. Charles F Hosey, est dûment autorisé mon agent.
2 mai—10 SAMUEL MOORE.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte du sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Seiseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menniserie. Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourrant être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Gainn, une negrèsse. agée environ seize ans.
Lady, une negrèsse agée environ trente ans.
Marcelite, une negrèsse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept an.
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, âgé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donnet Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy. not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril.—35

SUCCESSION de Puech.—Vente par le régister des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse dame Althée Joséphine Daquin, et aussi pour compte de John D. Bein, Richard Bein et John G. Greeves, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer un partage, les deux habitations et esclaves, savoir, ... &c.

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississipi sur le côté supérieur de la pointe que se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 35 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississipi, et mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 20 arpents d'où il se ferme sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississipi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 6 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure; la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation, savoir: Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive; Charlotte, âgée de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois; Minerve, âgée de 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parthénia, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 3 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans, Nelson, de 25 ans, Eliza Liddle, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Harry. 62 ans, Sukey, 45 ans, Joseph; 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 11 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 35 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Henry Stepney, 55 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Delph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 12 ans, Dimon, 30 ans, Bob, 40 ans. Anthony, 18 ans.

Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississipi, sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Guesnard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lizardi frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à maïs, écuries et autres constructions et les esclaves, savoir:

Blaise, nègre, quarante ans, commandeur; Jordon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ; Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier; Henry, trente ans, laboureur; Jim, trente cinq ans, nègre de champ; Albert, mulâtre trente quatre ans, forgeron ingénieur; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Henburgrar) trente trois ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et laboureur; Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur et scieur de long; Ben Smith, vingt sept ans; nègre de champ et tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Cesar, trente ans, nègre de champ, Edmond, vingt sept ans; nègre de champ, laboureur, Jim, trente trois ans, laboureur, charretier et bucheron; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David, trente quatre ans, nègre de champ; Peter, trente six ans, charretier et laboureur; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ; Abraham, trente six ans, laboureur et charretier, Collins, vingt deux ans, laboureur et charretier; February, vingt ans, nègre de champ; Nichols, 20 ans, nègre de champ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, laboureur; Smart, dix huit ans, nègre de champ; Célestin, quinze ans, laboureur; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, treize ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Phrosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, July, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kinna, trente ans, avec son enfant Charles, trois ans; Juliette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Henriette, quatre ans; Marie, trente sept ans, bonne cuisinière; Liza, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ, Sophy, trente ans, négresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Sylvy, vingt quatre ans, négresse de champ; Mathee, dix huit ans, négresse de champ, Zémire, douze ans, Saraphine, douze ans, Hortense, quarante cinq ans, négresse de champ; William, trente ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Souffrance, vingt ans, avec son enfant Caroline, de six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 20 ans, nègre de champ.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
9 mai—8,2ps Rég. des Test.

SUCCESSION Harford—Vente par le régister des testamens.—Samedi le quatorzième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford,

Dix actions du fonds capital de la compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle Orléans.
Conditions: comptant.
3 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu HARFORD.—Vente par le Register des Testamens—Samedi, le quatrième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford, les esclaves, savoir:

Dina ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.

John, mulâtre, âgé d'environ trente ans, charpentier ordinaire.

Conditions:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 4 mai.

VINS—300 barriques Vin de Marseillas; 300 quarts Malaga sec; 7 balles Amandes princesse; 30 do. à la reine; 30 do dures; 100 caisse sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

Avis de Banques et de Compagnies.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Bourse et de la Banque—2 mai.
AVIS—Un paiement de cinq piastres sur chaque action du capital de cette compagnie est requis des actionnaires. Il devra être fait à la caisse de la Banque, lundi, 17 mai.
Par ordre de la Direction,
2 mai—14 R. BRENAN, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

DE CARROLLTON.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "

DE LA NOUVELLE-ORLEANS:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

L'Association Catholique de la Nlle.-Orléans pour secourir les Orphelins.
A La première assemblée des Directeurs après leur élection qui était tenue le soir du cinquième du courant, le Rev. A. Kindelon fut unanimement élu président, W. F. C. Duplessis, trésorier, et J. A. McKay, secrétaire.

Sur la motion de Mr. Guiennié, Résolu qu'un comité de cinq membre soient nommé, pour être appelé le "Comité de Correspondance."

Sur quoi Messrs. L. U. Guiennié, Pierre Rapp, Joachim Bermudez, E. A. Canon et L. A. Gardel furent nommés de ce comité.

Résolu de plus, que le Président soit un membre de ce comité. Extrait des minutes.
9 mai—3 J, A. M'KAY, Secrétaire.

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendrent la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. Nll. Orléans.
J. P. JONES & Co. Natchitoches.
THOS. H. LEE, Prairie-longue
7 Mai

EAU DE VIE, Liqueurs, &c—En débarquement du brick Choctaw de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
10 demi pièces eau de vie vieille de Cognac, fine, Champagne 1820;
50 caisses liqueurs assorties, en magasin, d'importation récente;
10 demi pièces eau de vie fine champagne,
600 pièces fromages tête de mort;
10 estagnons eau triple de fleurs d'oranger;
DUSSAUT, fils ainé,
21 av rue de Chartres, no 113.

AVIS.—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 3 mars dernier, je suis depuis cette époque seul propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.
26 av—1m LELIEVRE.

LE sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Douane, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu acquéreur de l'assortiment de M.R. Beauvais, connu comme lui pour la bonne qualité de ses graines; il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison, Il a reçu par la navire Harkaway, un grand assortiment de graines fraiches 26 av—1m

50 Piastres de Récompense.—S'est absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, ayant les os des joues saillans. Elle est bien connue en cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.

Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maitresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap depuis très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrières de la maison de M. Alex. Milne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no 172, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste,—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin.

Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clark Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 28 à 30 ans

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.
PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois sa lèvre inférieure est très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassinet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

Les capitaines de navires et autres embarcations son prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai—15 JULES VILLERE.

PERDU.—Echappé de chez M. Gaiennié dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
8 mai 38 Nouvelle Levée

BELLE HABITATION A VENDRE, à un crédit de 1, 2, 3, 4 & 5 ans.—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, mesure de quarante à cinquante arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être considérée comme vierge, attendu qu'elle n'a pas été travaillée depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Possession en sera donnée immédiatement après les formalités de la vente. 13 av—1m

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 14 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:
Jeanne, mulâtresse créole de 24 ans, très bonne blanchisseuse, repasseuse, ... couturière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux lots de terre situés à Iberville-bourgh à la Passe à Christiana, comté de Hancock, état du Mississipi, désignés par les nos. 2 et 3. Ilet no. 1 au plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé chez Félix de Armas, not. pub., mesurant chacun 50 pieds de face au golfe du Mexique sur 159 pieds de profondeur, avec une maison neuve composée de 2 appartemens, deux cabinets, une cuisine, une chambre à domestique, le tout briqueté entre poteaux; plus un four. Conditions, à la vente. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi, 14 mai courant, à midi, à la Bourse,
Jourdan, nègre âgé de 26 ans, très entendu à un moulin à scie; Daniel âgé de 24 ans, très entendu à un moulin à scie; George, âgé de 23 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, et Colman âgé de 28 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par Octave de Armas. 5 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
EN vertu et suivant un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, samedi le 14 mai 1836, à midi: un lot de terre appartenant à Francis McManus, (débiteur en fuite) désigné comme no. 1, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, ci-devant voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté 19 avril 1831, et déposé dans l'office de William Christy, notaire public; ledit lot forme un des coins de la Veille Levée ou continuation de la rue Tchapitoulas et de la rue Céleste, dans le carré du faubourg Annonciation, formé par les rues de la Vieille Levée, Céleste, Religieuses et des Nonnes, ayant vingt six pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Céleste, mesure française. Conditions: comptant
Ledit lot ayant été mis en vente le 1er. février 1834, et retiré faute d'enchérisseurs, est maintenant offert d'après l'ordre ci-dessus.
L'acte de vente sera passé pardevant William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 av

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé:

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin).

Une Ile à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'Ile Taylor.)

Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles avirons &c.; et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenue d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

Conditions:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux-mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chambellam.

Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.
23 avril—27 [Signé] G. LEONARD—Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8815—Rufus McLellan contre ses créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire est acceptée par les présentes par la cour et il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de W. H B Cénas, notaire, samedi 14 mai prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. Et il est de plus ordonné que M. John Winthrop, avocat et conseil, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.
—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 12 avril 1836.
13 av—8 2ps A. PITOT, Greffier.

Banque des Etats Unis contre Quatre vingt actions dans le fonds capital de la Banque des E.-Unis.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 14 mai à une heure de relevée: Quatre-vingt actions dans le fond capital de la Banque des Etats-Unis, saisis dans l'affaire cidessus.
Conditions, comptant.
3 mai FRED. BUISSON, shérif

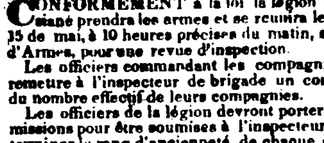

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 11 avril 1836.
CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se reunira le dimanche, 15 de mai, à 10 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les officiers de la légion devront porter leurs commissions pour être soumises à l'inspecteur afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.

Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place d'Armes pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de ce corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion.
11 av D. AUGUSTIN, aide de camp.
be matured into greatness.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA compagnie montera à cheval dimanche, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous; uniforme d'été.
Par ordre du capitaine.
ED PLANCHARD,
11 mai maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.
L'ESCADRON montera à cheval dimanche 15 du courant, et se réunira sur la place du Cirque, à 8 heures et demie précises du matin, tenue d'été.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
11 mai marishal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, veste bleue, pantalon blanc Par ordre du capitaine.
A. SCHREIBER,
9 mai adjudant major.

GARDES D'ORLEANS, Attention!
—Les deux compagnies prendront les armes dimanche, 15 du courant, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'inspection—équipement complet, habit bleu, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
10 mai C. MASSIEU, sergent.

VOLTIGEURS, Attention.—La compagnie prendra les armes dimanche 15 courant, à huit heures du matin. Rendez vous—lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
M. ROUDEZ,
11 mai sergt. major.

CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunirá el martes 10 del corriente, á las 7 en punto de la noche, en la calle de Sn Felipe, [sitio de costumbre] para tratar asuntos interesantes y elegir un sargento. Y el domingo 15 del corriente, á las 8 1-2 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion.
De orden del capitan.
9 mayo José M. BUSTAMANTE, sarg. 1o.

CARABINIERS D'ORLEANS.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 15 courant, à 9 heures précises du matin, habit bleu, pantalon blanc, pour revue d'inspection. Par ordre du capitaine.
LOUIS EGLOFF,
11 mai sergt. major.

JAEGER ACHTUNG!
AUF BEFEHL des Capitains haben sich die Mitglieder der compagnie den naechsten Sontag als den 15 May, sich ohnfehlbar auf dem Circus-place, an Rampart zwischen, St Peter and St Ann strase, morgens um acht uhr in Voller-uniform und weisen Beingleider um bey der Revue die durch den general der Legion beordert wurde sich inzufinden.
Capitain FRIEDRICH,
13 mai Oberjaeger WAGNER.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosuron et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not' pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av

150 QUARTS de barriques, et 150 barillets vins doux de Malaga; 100 quarts Malaga sec, 25 pipes eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie française par imitation, 100 caisses limons, en magasin et à vendre par
R. V. McKINNELL,
22 av nos. 5 et 7 rue Tchoupitoulas.

PORC, Saindoux, Farine—100 barils porc, prime et mess, marqué; 50 do qualité inférieure; 70 boucauts jambons: 100 de côtés; 50 do épaules; 1000 barillets saindoux; 1200 barils farine, à vendre par
13 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu DESOUGE—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, le troisième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, les propriétés foncières, savoir:

1o. Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant mesure française, trente pieds de face à la dite rue du Bassin, sur une profondeur de cent vingt pieds, traversant l'ilet jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre, a également trente pieds de face.

2o. Un lot de terre fesant partie des communes de la ville de la Nouvelle Orléans, se composant de la moitié du terrain désigné par le numéro deux, dans l'ilet numéro vingt cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt cinq Février mil huit cent vingt six, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en cette ville, par acte en date dix huit août, mil huit cent vingt neuf. Le dit demi lot de terre, mesurant mesure française, trente pieds de face à la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, et mesurant trente pieds six pouces et demi sur la ligne du fonds.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mai

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des testamens.—Mardi 17 mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:

Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans, et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.

Conditions de la vente:—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C DUPLESSIS,
16 avril Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION Bonifay, f. c. l.—Vente par le régister des testamens.—Lundi le seizième jour du mois de mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Bonifay, f c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, laquelle est une partie du lot numéro trois, mesurant quarante pieds, mesure française, sur ledit bayou par une profondeur, d'un côté, sur une ligne droite ouvrant de trois cent vingt quatre pieds, la séparant de la propriété de sieur David Olivier, et de l'autre côté, cent vingt pieds sur une première ligne, la séparant de la propriété de la succession Roux, de là courrant derrière trente pieds et mesurant cent quarante pieds sur une seconde ligne, la séparant de la propriété de Mademoiselle O Rourk: et mesurant quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond, la séparant du lot no. quatre vingt quatre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Conditions de la vente: comptant.
14 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de Hall—Vente par le régister des testamens—Mercredi, le premier jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St. André et Ste. Marie, désigné sous le no. 4, d'après un plan dressé par C F. Zimpel, député voyer le 15 avril 1833, ledit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St. Amand, 28 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces 2 lignes du côté de la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro 3.

Conditions de la vente: A un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not pub aux frais des acquéreurs. 29 av

SUCCESSION de BALLESTA—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves, savoir:

1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2o. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.
5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testaments.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 4 mai

SUCCESSION Marigny—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, seizième jour de mai, 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carosse, sans harnais.

Et immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cyprès. Conditions de la vente—comptant.
5 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DE ZENON VICTOR h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens.—JEUDI le dix-neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Zénon Victor, h. c. l. décédé, la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue des Bons Enfans, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble une maison et ses dépendances.

Conditions de la vente:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Louis Feraud, not. pub. aux frais d'acquéreur. 16 avril

SUCCESSION de LEWIS—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, le deuxième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Lewis, les esclaves et propriété foncière, savoir:

ESCLAVES.
Une négresse nommée Martha, âgée d'environ vingt deux ans, et ses deux enfans, savoir: Sam, âgé d'environ 4 ans, et un enfant nommé Isaac, âgé d'environ 4 mois. Le défunt a acquis la dite Martha de Stephen Paillon, par acte devant William Boswell, notaire, le huit mars 1830.

PROPRIETE FONCIERE.
Un Lot de Terre dans le faubourg Marigny, ayant mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue Victoire, entre les rues Mandeville et Espagne, sur une profondeur de cent sept pieds, et les améliorations qui s'y trouvent, acquis par le défunt de Saint Preux Latour, par acte devant Carlile Pollock, not. public, le trois juillet 1829.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de douze, dix huit et vingt quatre mois; tous les billets doivent être endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 mai

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin—Samedi, quatorze mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédé, l'esclave et les propriétés foncières, savoir:

Esclave
1o Chloé, négresse âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.

Propriétés foncières
2o. Un Terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Remparts et St. Claude, ayant environ 43 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par la propriété de Veuve Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Soghers, notaire public, le 3 mai, 1831.

3o. Un Terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Duminie Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831; ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie en jalousies et une cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet; la cour est carrelée en briques, un puits à pompe: cette maison vient d'être resollée et repeinte; il y a un excellent four dans le fonds de la cour.

Conditions de la vente: L'esclave et propriétés foncières ci-dessus décrits, payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C DUPLESSIS, Reg. des Tes.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage, &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle Orléans. 28 avril.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DUBOURG—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, trentième jour de mai 1836, à midi, à l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, neuf terrains situés au faubourg Saulet dans la seconde Municipalité, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1831, et déposé en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, savoir:

Terrain no. 5, attenant au no 4, et mesure 32 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 6, attenant au no 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12.

Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11.

Terrain no. 8, attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valcourt Foucher f. c. l.

Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.

Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles et borné dans le fonds par la propriété de P. Forneret, h. c. l.

Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le no. 7.

Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pds. 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.

Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 32 pds. face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 5.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 21 av

SUCCESSION de femme Neda.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi vingt-troisième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre François Neda et les héritiers de feu son épouse Marie Gravelle, le lot de terre, savoir:

Un lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant soixante pieds de face à ladite rue St. Pierre sur une profondeur de cent vingt pieds.

Conditions de la vente: Un tiers payable dans six mois, un tiers dans douze mois et un tiers dans dix huit mois, en billets endossés à satisfaction, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés ponctuellement porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette stipulation d'intérêt ne donnera pas aux acquéreurs le droit de prolonger les paiemens. Ledit lot de terre restera spécialement hypothéqué jusqu'à parfait paiement des billets et des intérêts qui pourront être dûs.
22 av W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tes.

SUCCESSION DE FEU THIOT F. C. L.—Vente par le Register des testaments.—Jeudi le vingt sixième jour de Mai. 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Marie Elizabeth Zélie Thiot femme de couleur libre, les esclaves, Marie et son enfant Thomas.

Conditions un tiers comptant et la balance dans six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, notaire public aux frais des acquéreurs.
23 avril.

SUCCESSION CROWELL—Vente par le Register des Testamens—Mardi, vingt quatre mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves suivans, savoir:

MARTHA JOHNSON, négresse âgée d'environ 27 ans et son enfant Henry, âgé d'environ 7 ans.

Conditions de la vente: six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 avril

Succession Mason.—Vente par le Régister des testamens—Mardi le dix septième jour de mai, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel Mason, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan dudit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse de Jefferson, daté le cinq mars, dix-huit cent trente deux, et déposé au bureau de Greenbury Ridgely Stringer, not. pub. de la ville de la Nouvelle Orléans, comme lot no. six, dans l'ilet no. quarante trois, ledit lot formant une des encoignures des rues Jersey et Eighth street, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Eighth street; le tout mesure américaine. Conditions de la vente: comptant.
14 av W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION CUNNINGHAM—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le seizième jour du mois de mai 1836, à midi, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre ou jugement de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, rendu dans le procès en partage, entitulé "estate of James Cunningham—Patrick Cunningham curator vs. Peter Cunningham and John Wiley." les esclaves ci-après décrits pour opérer un partage, savoir:

May, nègre, agé environ quinze ans.
Simon, nègre, agé environ vingt ans.
Lucy, négresse, agée environ trente cinq ans, et sa fille nommée Caroline, mulatresse agée d'environ deux ans.

Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
14 a Cette vente aura lieu après celle de Bonifay, f. c. l.

SUCCESSION DE ENDE.—Vente par le Régister des testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, la propriété foncière, esclave, et actions de Banque, ci-après décrites savoir:

1o Huit lots de terre dans l'islet numéro vingt dans le faubourg Ste. Mary, fesant partie des terrains acquis par ledit Henry de Ende, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumairat dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, comme il appert des actes de transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cent vingt-cinq

2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.

3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente: Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un credit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. Cette vente aura lieu après celle de Langmuier.
15 avril.

SUCCESSION DE FEU ROBERT LANGMUIER.—Vente par le Régister des testamens. Mercredi, le 18 Mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur la pétition de John Greene, créancier hypothécaire de la dite succession;

J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites—Savoir:

Un certain lot de terre, ensemble toutes les améliorations, priviléges, &c. y appartenant, situé dans la rue St. Thomas entre les rues Benjamin et Richard, dans l'ilet no. 9, faubourg Saulet, et désigné par le no. 12 d'après deux plans dressés, le premier par Louis Bringier, voyer général, le 2 de juin 1831, et l'autre par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 juillet 1831, lesquels plans sont déposés dans le bureau de Mr. Octave de Armas, notaire de cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent vingt de profondeur plus ou moins, mesure Américaine. La ligne qui sépare ce terrain et le lot no. 13, est, le mur d'une maison en briques, à étage, dernièrement construite par Robert McDowell, sur les dits deux lots no 12 et 13,—le côté sud du quel est sur le terrain sus décrit.

Conditions de la vente: $850 comptant, la balance en un credit de 6, 12, et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2o. Les services de la négresse nommée Ann, âgée d'environ treize ans, laquelle négresse doit être émancipée à l'age de trente ans

Conditions de la vente, à un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs.
15 avril.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 14 mai, à 4 heures du soir, à la résidence de John Tarbé, no. 177, rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts, une quantité de meubles de maison et de batterie de cuisine, comprenant des sofas, commodes, bois de lit, tapis, tables à manger de à ouvrages, verrerie et fayence, ustensiles de cuisine, vases, pendules, &c &c.
Conditions: Sommes audessous de $100, comptant; de $100 ou audessus, à 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 10 mai 5

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour cause de départ: indiennes, mousselines, bas, mouchoirs, draps, linge fait &c 13 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi sur la Levée, vis à vis la rue de l'Esplanade, un lot bois de charpente, etc. 13 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL
SAMEDI, 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, à midi, à cause de départ, les esclaves suivants, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, bon charretier, très intelligent.

Henriette, négresse, âgée d'environ 28 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique de maison.

Jacob, nègre, âgé d'environ 27 ans, depuis 10 ans dans le pays, laboureur, bon charretier.

Clarisse, négresse, âgée d'environ 19 ans, parlant anglais et français, depuis cinq ans dans le pays, cuisinière pour une petite famille, bonne blanchisseuse et repasseuse, plissant passablement, bonne domestique de maison.

Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

PAR J B. BLACHE
IL sera vendu mardi 17 du courant, à 11 heures du matin, au no. 118, rue de la Douane.
170 paniers fayence assortie convenable pour les marchés de la Nouvelle-Orléans, du Mexique et de l'Ouest. Conditions à la vente. 11 mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, savoir:

1. Un terrain situé dans le carré de cette ville, rue Jefferson entre les rues Chartres et Levée, mesurant 28 pieds de face sur 68 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble le magasin à trois étages et autres dépendances dudit terrain; ce terrain sera en outre vendu avec tous les droits qu'il peut avoir à un passage commun désigné sur un plan figuratif dudit terrain dressé par Depouilly le — mai 1836, qui sera exhibé au moment de la vente.

2. Trois lots de terre situés dans le carré de cette ville, faisant face au passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti, désignés par les nos. 46, 47 et 48 sur un plan dressé par ledit architecte le 28 mars, 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 16 pieds 6 pouces face audit passage de la Bourse, sur 21 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

3. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant bourg Clouet, désignés par les nos. 1 et 2 sur un plan dressé par ledit Depouilly le 3 avril 1836, et mesurant, au pied américain. le no. 1, 56 pieds 2 lignes face au fleuve, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de 303 pieds d'un côté et de 300 pds 3 pouces de l'autre, et le no. 2, 70 pieds 3 lignes face au fleuve, entre les mêmes rues, sur une profondeur de 299 pieds 4 lignes d'un côté et 296 pieds 9 pouces 4 lignes de l'autre, ensemble avec les bâtisses et circonstances respectives desdits deux lots.

4. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant habitation Nott, désignés par les nos. 1 et 2, sur un plan dressé par le même architecte le 1er. avril 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 35 pieds 6 pouces face à la rue St. Ferdinand, entre les rues Casacalvo et des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur.

5. Et 7 actions de la presse à coton de la Levée.

Conditions: La propriété située rue Jefferson sera vendue à un crédit de 1 et 2 ans; les terrains face au passage de la Bourse, à un crédit de 6, 12 et 18 mois; les deux terrains face au fleuve, bourg Clouet, à un crédit de 1 et 2 ans, et les deux terrains rue Ferdinand à un crédit de 6, 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et quant aux actions, les conditions seront connues au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 mai—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Lundi, 16 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les terrains et bâtisses ci-après:

Sept terrains situés au faubourg Marigny, dans l'islet compris entre les rues Moreau, Marigny, Victoire et les Champs-Elysées, faisant face à la rue Moreau, ensemble avec un passage faisant face à la rue Marigny et commun aux dits terrains, le tout conformément au plan qui sera exposé le jour de la vente.

4 terrains situés dans le dit faubourg Marigny, dans l'islet formé par les rues Grands Hommes, Marigny, Casacalvo et les Champs Elysées, faisant face à cette dernière rue des Champs Elysées, et désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4, sur un plan désigné par Joseph Pilié et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.

Et 4 terrains situés dans le Nouveau faubourg Marigny, dans l'islet no. 20, faisant face aux rues Urquhart et Française, et désignés sur un plan dessiné par Joseph Pilié, et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.

Les 7 terrains décrits les premiers seront vendus en un seul lot, ainsi que les 4 terrains décrits en second, ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens auxquelles les dites propriétés ont droit séparément et respectivement, savoir; les 7 terrains à 122 actions et les 4 terrains, à 100 actions.

Dans le cas toutefois où les dits terrains ne seraient pas adjugés en un seul et unique lot, ils seront vendus séparément l'un après l'autre, mais sans les actions de la Banque des Citoyens auxquelles ils ont droit.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 9 mai—7

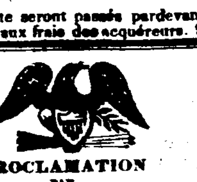

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours susmentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:

Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:

Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

CAFE—387 sacs Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Mero, à vendre par
20 av Thos. BARRETT & Co.